RESI que nous connaissons - réseau grand gabarit et réseau inter-urbain.

Comme tout troncon, ce RAVeL a mérité d'être entretenu et, particulièrement, je voudrais vous interroger sur un des premiers RAVeL inaugurés. C'est dans ma région – le RAVeL Mariembourg-Doische – qui se situe sur le RAVeL numéro 2 et qui relie le Brabant wallon au Lac de l'Eau d'Heure. Ce RAVeL numéro 2 créé sur l'assiette Mariembourg-Doische a vieilli. On l'a appelé « la Petite Fagnarde » puisque les grandes Fagnes ne sont pas chez nous, mais les petites le sont. Ce RAVeL « Petite Fagnarde » ne fait pas exception à la règle. Il manque d'un gros entretien et cet entretien incombe à la Région wallonne, à côté de l'entretien qui incombe aux communes traversées pour les éléments secondaires. Il présente à certains endroits des crevasses, des fissures et je pense qu'il serait intéressant que vos services puissent améliorer cette situation afin d'éviter des coûts plus importants puisque l'hiver approche et on sait que lorsqu'il y a fissures, neige, et cætera, cela entraîne des dégâts beaucoup plus importants.

J'avais interrogé votre prédécesseur en 2011 à ce sujet. Les réponses étaient rassurantes, mais malheureusement, rien ne s'est fait ressentir sur le terrain. Je vous sais sensible à cette situation et je pense qu'il faut - si les crédits ne sont pas prévus dans le budget 2012, puisqu'ils commencent tout doucement à être complètement utilisés - prévoir au budget 2013, au programme physique, une amélioration à y apporter.

Je souhaitais vous interroger à ce sujet, Monsieur le Ministre, puisqu'il y avait une promesse de votre prédécesseur. J'espère que vous pourrez l'honorer dans le cadre du budget de 2013 pour que ce RAVeL, qui connaît un succès incontestable dans la région, continue à être pratiqué de manière tout à fait conviviale et qu'il puisse aussi être entretenu afin d'éviter des désagréments plus importants.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Madame la Présidente, Monsieur le Député, le SPW a effectivement proposé de retenir ce projet et je l'ai inscrit dans les propositions budgétaires 2013.

Il s'agit d'un montant de 350 000 euros en vue de réaliser un gros entretien extraordinaire de cette ligne de RAVeL 156. Cet entretien concernera essentiellement la réparation du revêtement et, en particulier, toute une série de fissures qui doivent être rebouchées à divers endroits de la ligne, mais aussi un rafraîchissement du marquage au sol qui sera mis en œuvre dans le cadre de

ce chantier budget 2013.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Lebrun.

M. Lebrun (cdH). - Je remercie M. le ministre pour sa réponse et son engagement. Je remercie également le SPW qui a demandé l'inscription au budget. Cela me fait grand plaisir. Merci, Monsieur le Ministre. Comme vous l'avez dit, c'est une bonne nouvelle. Bonne première question, bonne première réponse. Cela inaugure bien la nouvelle session, Madame la Présidente.

Mme la Présidente. - En espérant que toutes les questions trouvent une réponse de la même manière.

Madame Cremasco, vous me voyez un peu ennuyée puisque, normalement, la question suivante était posée conjointement à celle de M. de Lamotte qui n'est pas présent pour l'instant. Savez-vous m'en dire davantage?

Puis-je alors proposer à Mme Cremasco de poser sa question ? Si M. de Lamotte arrive à l'heure, il pourra se joindre, sinon sa question sera reportée à la fin de la liste.

QUESTION ORALE
DE MME CREMASCO À M. DI ANTONIO,
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE
L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA
NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE,
SUR

« LA LIAISON CHB ET L'ÉTUDE TRANSITEC CONSIDÉRANT QU'UNE AUTOROUTE N'EST PAS PERTINENTE »

QUESTION ORALE
DE M. DE LAMOTTE À M. DI ANTONIO,
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE
L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA
NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE,
SUR
« LA LIAISON CHB »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur la liaison CHB et l'étude Transitec considérant qu'une autoroute n'est pas pertinente » et la question orale de M. de Lamotte à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la liaison CHB ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Cremasco (Ecolo). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, j'avais prévu de ne pas vous refaire, Monsieur le Ministre, tous les épisodes de CHB, mais on va donc recommencer pour laisser à M. de Lamotte le temps d'arriver.

L'inscription au plan de secteur date de 30 ans, je pourrais donc être très longue sur le sujet.

Néanmoins, j'avais quand même prévu de vous passer tous ces différents épisodes, pour ne pas épuiser inutilement mon temps de parole. C'est donc une portion autoroutière qui relie la E40 et la E25 à l'est de Liège. On en a beaucoup discuté ici comme dans d'autres enceintes.

Je voulais surtout revenir, Monsieur le Ministre, sur l'évènement de cet été qui nous apprend, via une étude de ...

Voilà M. de Lamotte. Parfait.

Mme la Présidente. - Allez-y, Madame Cremasco.

Mme Cremasco (PS). - Effectivement, Monsieur le Ministre, on apprenait cet été qu'une étude Transitec - une étude commandée par le Gouvernement wallon - concluait qu'une connexion autoroutière n'était pas pertinente et qu'une alternative routière, plus modeste et moins coûteuse - cela doit certainement vous réjouir, et nous réjouir tous par ailleurs - devait être envisagée. Une solution moins coûteuse, cela nous réjouit toujours, mais si l'étude Transitec dit en plus qu'elle est justifiée au niveau de la mobilité, qu'il est justifié d'aller vers une alternative plus modeste, cela appuie le fait d'avoir une solution pertinente qui soit moins chère et qui grèvera donc moins le budget wallon.

L'alternative proposée par Transitec vous semble-telle opportune, Monsieur le Ministre ? Quelle solution préconisez-vous en tant que ministre des travaux publics et pourquoi ?

On l'a assez dit, mais peut-être pas assez explicitement, la liaison autoroutière ne résoudra pas tous les problèmes de mobilité de l'agglomération liégeoise. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un plan urbain de mobilité en cours d'élaboration.

Ce qui me tracasse aussi, c'est que tous ces problèmes de mobilité ne vont pas être résolus rien que par le tronçon, quel qu'en soit sa nature. Comment va-t-on faire? Quelles autres mesures en matière de mobilité sont préconisées ou à l'étude, notamment de votre ressort en tant que ministre des travaux publics, ce pour limiter ce trafic en fond de vallée dans l'agglomération liégeoise?

D'autres travaux sont-ils concernés ? Si oui, lesquels ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (cdH). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je suis un peu ennuyé de vous poser cette question car elle était destinée au Ministre Henry, le ministre de la mobilité. J'ai donc adressé cette question au Ministre Henry; la Conférence des présidents a jugé bon de la rediriger vers vous. J'entends que Mme Cremasco pose une question, je vais évoquer la mienne, tout en sachant qu'elle ne vous était pas adressée directement, ce qui me pose un souci, mais j'espère qu'elle rebondira.

Selon une étude sur la mobilité principautaire, la jonction autoroutière CHB devrait - devrait est le terme employé par les médias dans lesquels on a pu repérer ce document - être remplacée par une route régionale à une bande par sens de circulation. Cette solution permettrait - selon l'étude - de créer une jonction routière avec un budget moins conséquent, de limiter l'impact sur l'environnement et le paysage tout en répondant aux besoins de trafic. Le dossier CHB a été maintes fois discuté au sein de ce parlement et ce, depuis plusieurs législatures. De plus, actons-le, cette liaison est inscrite dans le plan urbain de mobilité, qui n'est toujours pas adopté par le gouvernement.

On connaît les positions des uns et des autres. Pour rappel, la Déclaration de politique régionale prévoit elle-même le gel du dossier autoroutier en ces termes : « Ne pas poursuivre le projet autoroutier à l'est de Liège - la liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays - et examiner les conséquences de cette décision en ce qui concerne la zone de réservation, et dès à présent, rechercher des solutions pour les propriétaires d'immeubles situés dans cette zone et désireux de clarifier leur situation ».

Je vous avoue qu'en tant que Liégeois, j'ai regretté cette décision car je suis et reste persuadé qu'il nous faut trouver une solution pour désengorger le trafic dans la cité ardente. Ceux qui connaissent les quais de la dérivation à Liège le pensent fortement, d'autant plus que cette réflexion m'apparaît d'autant plus pertinente lorsque l'on pense aux projets de développement de l'aéroport de Bierset ou du Trilogiport.

Je souhaiterais connaître le commanditaire de cette étude. S'agit-il du gouvernement, d'un département, et si oui, lequel? La création d'une autoroute paraît-elle inappropriée? Une solution autre, par une voie de circulation unique, répondant aux besoins concrets, pose effectivement question, parce qu'il y a des tracés à faire, il y a quand même un viaduc à construire pour traverser une vallée. Que ce viaduc soit fait pour deux ou quatre bandes, cela pose une question de faisabilité.

Le Ministre Henry, en tout cas son cabinet, a fait des déclarations sur ce texte. J'aurais souhaité, en lui posant la question, savoir si, effectivement, il avait évolué dans sa réflexion.

Monsieur le Ministre, je voudrais savoir si ce projet est un projet du gouvernement, s'il a été élaboré en collaboration les uns avec les autres et si la situation telle qu'évoquée dans cette étude est adoptée d'une manière ou d'une autre ?

Enfin, des budgets sont-ils prévus pour ce faire ?

Je vous remercie déjà du début de réponse que vous voudrez bien me faire et, en fonction de celle-ci, je me permettrai de requestionner le ministre de la mobilité.

Mme la Présidente. - Avant de donner la parole à M. le Ministre, je remercie M. de Lamotte pour la clarification de l'orientation de cette question.

Je vous rappelle que si la Conférence des présidents a certes le droit de rediriger une question, elle le fait toujours en concertation. Elle n'hésite jamais non plus à indiquer que le ministre désigné à ce moment-là est libre de se concerter avec le gouvernement pour chercher les éléments manquants afin de compléter la réponse. Ceci, juste dans le souci d'expliquer les choses.

La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Madame la Présidente, Madame la Députée, Monsieur le Député, je suis effectivement un peu ennuyé par rapport à cette question parce qu'elle était franchement et clairement adressée à mon collègue, qui n'a pas souhaité y répondre ou bien pour laquelle la Conférence des présidents a souhaité que je réponde.

Cette étude n'a pas été réalisée à ma demande. Je n'en ai pas été informé. C'est une étude de la DGO2 Mobilité, cela ne dépend donc pas de moi. Ce n'est pas à l'heure actuelle un projet du gouvernement, tout au moins on n'en a pas eu connaissance. Je ne sais évidemment pas vous la commenter puisque le Ministre Henry ne me l'a pas communiquée.

Je ne sais donc pas répondre à votre question. Je n'ai pas vu cette étude, je n'en ai pas eu copie.

Je vous rappelle, Madame Cremasco, que la Déclaration de politique régionale prévoit explicitement ne pas poursuivre ce projet. Je pense que vous le savez. Vous parlez du plan routes de la SOFICO, évidemment elle n'intègre pas ce projet, puisqu'il y a eu une décision de la DPR de ne pas le poursuivre.

À titre personnel, on devra un jour revenir sur cette problématique, parce qu'il y a un problème. Tout le monde sait qu'il y a un souci. Il faudra bien y trouver une solution. Quand j'aurai pu consulter cette étude, vous aurez l'avis du ministre des travaux publics. Pour le moment, il faut chercher l'avis là où l'étude se trouve.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - Merci Monsieur le Ministre. J'ai lu dans la presse, mais je ne sais pas si c'est une étude du gouvernement... Peut-être que M.

Lutgen a été informé initialement des transmissions, cela n'a rien de méchant.

Peut-être que notre question à tous les deux vous permettra d'en être plus rapidement informé.

Monsieur le Ministre, quand vous parlez du plan routes de la SOFICO, c'est évidemment le projet autoroutier qui est gelé par la DPR, M. de Lamotte l'a bien rappelé.

Je voulais savoir, si projet alternatif il y avait, quel serait votre positionnement? C'était là le sens de ma question. Mais, visiblement, vous nous dites qu'il n'y a pas de budget pour cela jusqu'en 2014.

Mme la Présidente. - Oui, Monsieur le Ministre. Vous pouvez compléter votre réponse.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas de budget pour cela. J'ai dit que l'étude, je n'en connaissais pas les conclusions. Qu'est-ce qui est proposé làdessus? Effectivement, quoi qu'il arrive, il faudra quand même bien un viaduc, que ce soit pour une route à deux bandes ou à quatre bandes, toute une série de choses. Il y a aussi des données nouvelles. Il y a le tram. Tout cela en tient-il compte? Je ne sais vraiment pas ce qu'il y a au-dedans, je n'ai pas encore vu. Peut-être que dans quelques semaines, j'aurai l'occasion de la consulter et de pouvoir vous répondre, mais aujourd'hui, je ne vais pas répondre sur un article de presse et dont je ne connais pas l'origine.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - Je vous remercie pour vos réponses et je vous remercie aussi d'avoir réintroduit les autres travaux publics qui ne sont pas nécessairement des travaux routiers mais, on l'espère, des travaux de mobilité douce, de transports en commun, et cætera, qui vont désengorger le fond de vallée et qui doivent très certainement conditionner comme c'est d'ailleurs mis dans la DPR - le fait que l'on ait besoin ou pas d'une liaison, et quel sera son gabarit. On ne peut pas décider aujourd'hui que l'on va faire une route de telle ou telle ampleur s'il n'y a pas des mesures qui anticipent le problème et qui donnent d'autres solutions de mobilité, notamment pour le fond de vallée. Cela me semblerait un investissement si pas ridicule, à tout le moins étonnant de se dire : « On va d'abord faire un projet coûteux avant de prendre le problème à la source et de prendre toutes les autres mesures qui devraient arriver à désengorger l'est de Liège ».

Mme la Présidente. - La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). - Trois considérations. Premièrement, j'avais aiguillé ma question vers le bon

interlocuteur. Je reviendrai donc vers lui, puisque c'est lui qui est le commanditeur de l'étude.

Deuxièmement, dans l'évocation de l'engorgement du fond de vallée et le développement du Trilogiport et de l'aéroport de Bierset, y compris le pôle mobilité, on constate effectivement qu'il faut une solution par rapport au désengorgement de Liège et de sa vallée par la partie est.

Troisièmement, je constate qu'il reste un problème eu égard à cette circulation et que personne n'a démenti les éléments importants évoqués dans ma question. La question rebondira à un moment ou un autre.

RAPPEL AU RÈGLEMENT

Mme la Présidente. - La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). - J'ai demandé de faire une démarche de procédure par rapport au renvoi des questions parce que, siégeant en Conférence des présidents, nous actons simplement le fait que le gouvernement renvoie vers tel ministre la question. Nous voulons bien. On acte et on nous dit : « Le gouvernement décide ». Puis, quand on arrive en commission, on a ce genre de situation. Convenez que l'exercice de style auquel nous venons d'assister est extrêmement décalé. Je suggérerais que l'on puisse, dans un certain nombre de cas, indiquer vraiment si le député a adressé sa question à tel ministre, puisque qu'en général il y a une bonne raison.

Je suggérerais, si vous voulez bien, qu'au nom de la commission, vous puissiez attirer l'attention en disant : on évite des situations un peu extraordinaire comme celle que l'on vient d'avoir ici.

Tant que nous y sommes, je sais que certains de mes collègues demandent le prix de l'étude.

Mme la Présidente. - Monsieur Borsus, je vous avais donné la parole pour faire les suggestions concernant la Conférence des présidents dans laquelle vous siégez, tout comme moi, avec un peu plus de droit de parole que moi. Je propose que nous allions porter cette proposition tout en indiquant, en complémentarité, que le parlementaire ayant été informé sur ce transfert d'adresse aurait pu adapter sa question.

Normalement le gouvernement se doit d'informer le ministre répondant et donc, ce ministre a le temps de se retourner pour s'informer aussi par rapport à une éventuelle étude, où elle est et si elle est disponible.

Ceci dit, n'ayez crainte, si vous et moi allons rapporter l'historique de ce que nous venons de vivre, on trouvera certainement une solution.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE
DE M. HAZÉE À M. DI ANTONIO, MINISTRE
DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT ET DU PATRIMOINE,

« LA SÉCURISATION DE LA RN912 À SAINT-DENIS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la sécurisation de la RN912 à Saint-Denis ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, en date du 4 juin 2012, je vous interrogeais sur la sécurisation de la RN912 à Saint-Denis-Bovesse. Je faisais notamment référence à plusieurs accidents qui ont eu lieu au cours des mois précédents et à l'investissement en matière de sécurisation du tronçon annoncé aux riverains à la fin des travaux de remise en état de la voirie, et toujours en attente depuis plus d'un an.

Je vous demandais, entre autres, de nous informer sur la question de l'audit interne à réaliser avant de pouvoir apporter des solutions aux problèmes rencontrés. Depuis lors, un comité de riverains actifs vient d'identifier plusieurs enjeux de sécurité routière posés par ce tronçon. Au premier chef, ressortent tant la vitesse excessive des véhicules qui empruntent cette voirie, en ce compris des camions, que les dangers rencontrés par les usagers faibles qui souhaitent longer ou traverser la route régionale. Une particularité supplémentaire du lieu réside dans le fait qu'il est traversé par un grand nombre de camions se rendant à la râperie de Longchamps ou dans les entreprises de la Basse-Sambre.

Dans votre réponse à ma question orale, vous apportiez certains éclaircissements indiquant notamment qu'une réunion entre le bourgmestre, les services de police et la Direction générale des Routes ainsi que les représentants des riverains avait eu lieu le 15 mai 2012, que ces intervenants devaient être recontactés « afin de connaître leur avis sur les solutions dégagées et étudiées en profondeur par le SPW dans le cadre de cet audit ».

D'après les informations portées à ma connaissance, dans le prolongement de cette rencontre du mois de mai et après réception du compte rendu de cette rencontre dressé par le SPW, le comité de riverains a listé les problèmes et les recommandations qu'il suggère pour sécuriser le tronçon avec trois zones : la gare de